



## La Galerie des Arts du feu # Aître Saint-Maclou Appel à candidature

### Exposition « Masques et totems » du 6 février au 19 mai 2024

TERRE, VERRE, MÉTAL

**Thème** : Artefact dont on se couvre pour dissimuler son identité, se déguiser, se protéger, ou soigner la peau, le masque cache et révèle. Il occupe une place de choix dans le théâtre et l'opéra en permettant de symboliser des personnages en s'appuyant sur des caractéristiques fortes, allant jusqu'à la caricature.

Organisée autour du Carnaval, cette exposition tend à montrer la créativité et le talent de professionnels des métiers d'art qui travaillent la terre, le verre et le métal. Élégance, mystère ou transgression... Ce thème vous inspire, nous attendons vos propositions, alors à vos masques et à votre plume !

#### **Calendrier :**

- Clôture des inscriptions : 8 octobre 2023
- Réponse : 18 octobre 2023
- Montage de l'exposition : lundi 5 février 2024
- Vernissage de l'exposition : vendredi 9 février 2024
- Démontage de l'exposition : lundi 20 mai 2024

## Présentation de La Galerie

La Galerie des Arts du feu est une structure unique en France de valorisation des professionnels des métiers d'art, qui se concentre sur les arts du feu : les métiers du travail de la terre, du verre, du métal. Ses missions sont :

- la valorisation du patrimoine, des métiers d'art et plus spécialement des savoir-faire liés au travail de la terre, du verre et du métal
- la diffusion et la promotion de l'expression artistique en direction de tous les publics
- le soutien à la création artistique
- la diffusion des productions des professionnels des arts du feu

Elle assure ses missions au travers de différents espaces :

- Une boutique métiers d'art
- Un atelier-tremplin qui offre un lieu de travail pour deux jeunes céramistes qui travaillent face au public avec qui ils peuvent échanger
- Un parcours interactif « Céramique, terre précieuse » qui présente l'histoire de l'argile, la définition de la céramique, ses propriétés, ses champs d'utilisation et d'innovation
- Une galerie de pièces uniques et une exposition temporaire
- La Galerie des Arts du feu détient un dernier espace qui n'est pas en accès libre : la salle pédagogique. C'est là que sont organisés des cours hebdomadaires et stages où petits et grands peuvent s'initier au travail de l'argile, découvrir le vitrail selon la technique Tiffany ou encore la réalisation de bijoux en émaux sur cuivre.



# RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

## 1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription (pages 5 et 6 ci-dessous) devra être complétée, signée et accompagnée :

- Des visuels de la (des) pièce(s).  
Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement.
- Un justificatif de statut professionnel (chambre des métier, maison des artistes, etc.)

## 2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le comité de sélection de la Galerie des Arts du feu sélectionnera les artistes exposants sur dossier.

Un e-mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer des décisions positives ou négatives, le comité de sélection n'est pas tenu de motiver sa décision.

## 3. CONDITIONS D'INSTALLATION

L'espace des expositions temporaires, d'environ 35 m<sup>2</sup>, est situé au premier étage (avec ascenseur) de l'aile Est de l'Aître Saint-Maclou. L'accès est gratuit pour tous.

La Galerie des Arts du feu est ouverte le mardi de 14h à 18h et du mercredi au dimanche de 10h à 18h.

Les précisions du montage seront apportées aux candidats sélectionnés.

## 4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats seront informés par e-mail de la sélection pour l'exposition. Ils devront prendre rendez-vous avec la responsable artistique et acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu. Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'artiste.

Il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir une fiche de dépôt par le responsable présent à la réception. Une fiche de sortie sera également dressée au moment du départ des pièces, à la fin de l'exposition.

## **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- assurer la scénographie et le montage de l'exposition
- organiser le vernissage
- se charger de la communication de l'événement : confection et diffusion d'affiches et de flyers, e-mailing

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des artistes est souhaitée pour les jours de vernissage.

## **6. VENTE**

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre la Galerie des Arts du feu et le client.

Une participation aux frais généraux représentant une commission de 30 % sera retenue sur les ventes.

## **7. DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION**

La Galerie ne disposant pas d'espace de stockage, les artistes devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition.

En cas d'impossibilité ou de retard, merci de nous tenir informés.

## Fiche d'inscription

### EXPOSITION « Masques et Totems »

Pour répondre à l'appel à candidature, vous devez retourner cette fiche complétée (2 pages) avant le 8 octobre 2023 à l'adresse mail : expo@galeriedesartsdufeu.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de l'atelier : .....

Statut professionnel \* : .....

N° Siret : .....

Assujetti à la TVA :       Oui     Non

Adresse : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

*\*Kbis, inscription à la chambre des métiers, etc.*

**Parcours, cheminement et démarche de l'artiste : (10 lignes env.)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

